

Four mémoire

Réunion du 24 avril 1961
au Consulat général de Suisse

des chefs de postes consulaires de carrière à Alger

A. Les chefs de poste présents ou leur représentant constatent avec surprise l'absence totale de communications avec leurs Gouvernements, malgré les assurances données, le 14 février 1961, par le Délégué général du Gouvernement en Algérie. Ils chargent leur doyen d'une démarche pressante à ce sujet auprès du Directeur Central des P.T.T.

B. Plusieurs navires marchands étrangers étant retenus dans le port d'Alger, les chefs de poste intéressés n'ont pu obtenir encore l'autorisation de départ des services dépendant actuellement du Colonel Godard. Il semblerait que cette autorisation ne puisse être obtenue en ce moment qu'en très haut lieu, ce qui pose la question des relations officielles des postes consulaires avec les pouvoirs de fait en Algérie.

C. Les chefs de poste pensent que la prudence s'impose au sujet de ces relations et que les règles suivantes devraient être suivies jusqu'à nouvel avis:

1. Si un chef de poste était approché par une haute personnalité des pouvoirs actuels pour une question touchant au Corps consulaire dans son ensemble, il devrait engager l'auteur de la démarche à se mettre en relation avec le doyen. Celui-ci, de son côté, convoquerait ses collègues s'il était touché.

2. Si un chef de poste était approché comme représentant de son pays, il ne pourrait guère actuellement entrer en relations avec les hautes personnalités qui ont pris le pouvoir aussi longtemps qu'il ne serait pas en mesure de consulter son Gouvernement.

D. Si les navires marchands étrangers étaient autorisés à partir, certains chefs de poste souhaiteraient qu'ils puissent prendre à leur bord, éventuellement, l'un ou l'autre de leurs compatriotes.

